

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 06 Octobre 2021 à 18h00** Salle Edith Piaf, 41 Rue Fauqueux à Masny que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : 29 (titulaires et suppléants)

Absents : 8 Procuration : 8

Etaient présents (délégués titulaires) : 26

Pour la CCCO : François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Lionel FONTAINE - Rodrigue LEBLAN - Donato MIRAGLIA - Eric MOREAU - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO: Christophe BLERVACQUE - Romain DAPVRIL - Alain DUPONT - Christine ERADES - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Maryline LUCAS - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI.

Etaient présents (délégués suppléants): 3

Pour DOUAISIS AGGLO: Jean-François JOOS suppléant de Jean-Claude DESMENEZ - Thierry GOEMINE suppléant de Yaël CZUPRYNA - Sandrine PONTHIEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

Etaient présents par procuration : 8

Pour la CCCO : Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Lionel FONTAINE - Julien QUENNESSON donne pouvoir à Maryline LUCAS.

Pour DOUAISIS AGGLO: Lisiane DUBUS donne pouvoir à Jean-Luc HALLE - Reine Elise CARLIER donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Gilles BARBIEUX donne pouvoir à Jacques LECLERCQ - Damien FRENOY donne pouvoir à Claude HEGO - Karim BACHIRI donne pouvoir à Jamila MEKKI - Philippe ROSZYK donne pouvoir à Alain DUPONT.

Etaient absents et excusés: 8

Pour la CCCO: Marc DELECLUSE - Alain BRUNEEL.

Pour DOUAISIS AGGLO: Muriel DOUDOK - Christophe DUMONT - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean Michel SZATNY - Franck VALEMBOIS - Christophe CHARLES.

<u>OBJET :</u> COMPLEMENT A LA DELIBERATION SMTD-21-06-15 RELATIVE A L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Président indique que par délibération SMTD-21-06-15 du 16 juin 2021, le Comité Syndical du SMTD a approuvé la nouvelle organisation du temps de travail conforme à la loi n°2019-829 de transformation de la fonction publique.

Par courrier reçu le 24 août 2021, Monsieur le Sous-Préfet demandait au SMTD de préciser les modalités de décompte de la journée de solidarité.

Monsieur le Président précise que la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera réalisée à raison de 35 minutes supplémentaires effectuées chaque premier jour effectivement travaillé du mois.

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance du 22 septembre 2021.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir modifier la délibération SMTD-21-06-15 du 16 juin 2021 relative à l'organisation du temps de travail comme suit :

Journée de solidarité

Les modalités précédemment applicables sont maintenues. Ainsi la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera intégrée dans le nombre de jours travaillés.

Remplacé par

Journée de solidarité

La journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera réalisée à raison de 35 minutes supplémentaires effectuées chaque premier jour effectivement travaillé du mois.

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45 Nombre de votants : 37 Suffrage exprimé : 37

Pour: 32 Contre: 5 Abstention: 0

VALIDE la modification de la délibération SMTD-21-06-15 du 16 juin 2021 relative à l'organisation du temps de travail telle que reprise ci-dessus.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO